

## Rapport de la commission des finances du Conseil communal

### Préavis municipal N° 1279/2020

#### BUDGET POUR L'ANNEE 2021 DE LA COMMUNE DE LUTRY

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances s'est réunie lors de 6 séances de sous-commissions, les 3, 5, 10, 12, 17 et 19 novembre 2020.

M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers municipaux, les différents chefs de Services, les responsables de Secteurs et le Directeur des écoles de Lutry ont participé à ces séances. La Commission des finances remercie vivement toutes les personnes qu'elle a pu rencontrer pour leur disponibilité, les renseignements précis et les explications détaillées qu'elles ont fournies, en plus des informations déjà très détaillées qui figuraient dans le budget 2020 de la Commune de Lutry.

La Commission souligne l'intérêt marqué de chacune de ces personnes dans la réalisation de leurs tâches au quotidien, tâches qui sont accomplies dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

Sont également remerciés tous les membres de la Commission des finances qui ont dû travailler cette année encore dans des délais courts. Ils l'ont fait avec compétence, sérieux et avec un excellent état d'esprit d'équipe, ce d'autant que cette année, leur travail a encore été un peu plus compliqué par la situation sanitaire à la Covid 19.

Néanmoins, chacune des sous-Commissions et chacun des Commissaires étaient extrêmement bien préparés, ce qui leur a permis de poser des questions pertinentes en rapport avec l'évolution des postes-clé.

La majorité des membres a participé à l'ensemble des séances de sous-commissions.

Les informations importantes ressortent des rapports des sous-commissions et le mode de procédé mis en place il y a maintenant quelques années déjà est très apprécié. Cette méthode de travail permet de renseigner le Conseil communal en détails sur les différents postes du budget qui ont fait l'objet de questions. Cela permet d'éclairer l'ensemble des membres du Conseil communal et d'éviter ainsi des débats trop longs lors de la dernière séance du Conseil communal.

### **Séance plénière :**

La Commission des finances s'est réunie en séance plénière le jeudi 19 novembre 2019 au Château de Lutry. Cette séance plénière est intervenue après que la sous-commission composée de Claude Weber et de Laurant Fouvy ait posé des questions sur le dicastère des finances au Boursier communal Yvan Leiser et au Municipal en charge de ce dicastère, Etienne Blanc. La séance plénière s'est tenue en la présence de M. Etienne Blanc, Conseiller municipal, et de M. Yvan Leiser, Boursier.

La Commission des finances, lors de cette séance, était composée de Mmes Magali Burdet, Rose-Marie Notz ainsi que MM. Denis Aguet, Charles Chappuis, Laurant Fouvy, Sylvain Krayenbühl, Ludovic Paschoud, Rémy Sulzer, Claude Weber et du soussigné.

Mme Camille Moser était excusée.

### **Observations générales :**

#### **Bourse communale**

D'entrée de cause, la Commission des finances tient à souligner l'effort considérable qui a été fait par l'ensemble des membres de la Municipalité et des chefs de Services, pour présenter cette année un budget des plus serré possible, et cela au vu de la situation de budget et de comptes que l'on connaît maintenant depuis quelques temps, après une année 2019 où les comptes ont présenté un déficit.

Ainsi, des efforts considérables dans tous les dicastères afin de conserver une maîtrise sur les finances communales ont été réalisés. L'effort a été consenti plus particulièrement dans les dicastères des bâtiments et des travaux et domaines, étant précisé, encore une fois, que l'effort a été général.

Comme l'indique le préambule du préavis municipal, le budget 2021 a été réalisé dans un contexte économique très particulier, dans une situation sanitaire liée au Covid 19 dont les conséquences sont difficilement mesurables au moment où le budget a été réalisé. Il est rappelé que le budget de la Commune de Lutry est élaboré déjà durant les mois d'août et septembre.

Malgré une attention tout à fait particulière, le budget 2021 pour la Commune de Lutry est un budget déficitaire comme on pouvait s'y attendre. Le déficit est de Fr. 3.8 millions après allocations aux amortissements et aux réserves obligatoires et une insuffisance d'autofinancement de 1.8 million.

Le déficit de la Bourse communale est de Fr. 4'602'000.-. Cependant ce déficit, en raison du report du bénéfice des Services industriels par Fr. 786'000.- permet d'aboutir à un déficit budgétaire de Fr. 3'816'000.-.

Le déficit pour l'année 2021 est donc inférieur au déficit prévu pour l'année 2020.

S'agissant de la bourse communale, les charges de fonctionnement présentent une légère diminution de Fr. 934'000.- en rapport avec les charges budgétées en 2020 qui étaient de Fr. 74'681'000.- et celles projetées pour 2021 à Fr. 73'747'000.-, soit une diminution de 1.25%.

Les charges de fonctionnement sont composées des charges maîtrisables qui correspondent, pour le budget 2021, à Fr. 25'922'000.- contre Fr. 26'045'000.- au budget 2020, soit une diminution de Fr. 123'000.-, soit - 0.5%.

La Municipalité a choisi de renoncer à certaines dépenses du budget 2021 afin de limiter les charges. C'est sur cet élément que la Municipalité peut disposer d'une certaine marge de manœuvre, étant précisé que les aides et subventions n'ont pas été impactées.

Les charges de fonctionnement sont également composées de charges non-maîtrisables, qui sont des charges financières étatiques ou intercommunales sur lesquelles la Municipalité n'a aucun, ou quasiment aucun contrôle. Cependant, entre le budget 2020 et le budget 2021, c'est une diminution de Fr. 811'000.- qui est inscrite à ce titre, soit une baisse de 1.7%. Le budget 2021 est de Fr. 47'825'000.- contre un montant de Fr. 48'636'000.- au budget 2020. Les acomptes péréquatifs prévus pour 2021 sont en diminution par rapport au budget 2020, étant précisé qu'ils ne tiennent pas pour le moment compte des incidences éventuelles liées au Covid sur la facture sociale cantonale qui pourrait augmenter sensiblement et être répercutés en partie sur les communes.

La diminution des charges repose sur le fait que les recettes fiscales 2019 servant de base de calcul aux acomptes péréquatifs 2021, qui ont moins progressé à Lutry que dans le reste du canton, ce qui a pour conséquence une baisse de la charge péréquative.

Malgré cette baisse, la charge péréquative de la Commune de Lutry au budget 2021 représente Fr. 47'778'000.- contre des revenus de Fr. 8'438'000.- soit un coût net à la charge de la Commune de Lutry de Fr. 39'340'000.-.

Si l'on tient compte de la facture sociales par Fr. 21'696'000.- des fonds de péréquation nets de Fr. 8'003'000.- et de la réforme policière, d'un montant de Fr. 1'039'000.-, c'est un total de charges non-maîtrisable de Fr. 30'738'000.- soit environ 40 points d'impôt. La Municipalité ne dispose ainsi que de 14 points d'impôt pour financer les autres charges et notamment les charges purement communales.

Le préavis municipal, en page 19, rappelle les principales incidences du protocole d'accord entre l'Etat et les Communes, relatif à la répartition de la participation à la cohésion sociale et la prise de position de Lutry, ce qui n'a pas empêché le protocole d'accord d'être adopté.

S'agissant des revenus, ceux budgétés pour l'année 2021 sont légèrement inférieurs à ceux budgétés en 2020, après amendement, puisque l'on passe de Fr. 71'480'000.- à Fr. 71'137'000.-.

Les recettes structurelles, s'agissant des revenus fiscaux diminuent légèrement et représentent 86% des revenus, alors que les recettes conjoncturelles augmentent très légèrement et représentent 14% des revenus, celles-ci passant par une diminution de Fr. 530'000.- entre le budget 2020 de Fr. 53'170'000.- au budget 2021 à Fr. 52'640'000.-.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est prévu au budget pour l'année 2021, les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier, de Fr. 9'407'000.-.

Les dépenses d'investissement ordinaires de la bourse communale présentent un total de Fr. 1'919'000.- montant qui comprend également une enveloppe budgétaire de Fr. 700'000.- conformément à la description des travaux (travaux de mise en régime séparatif Fr. 300'000.- et remplacement des vieilles canalisations y compris petites extensions Fr. 400'000.-).

S'agissant des dépenses d'investissements ordinaires de la bourse communale, les mini-préavis prévus aux pages 112 à 117, ont tous été discutés et admis par la Commission des finances.

Le budget 2021 présente une insuffisance d'autofinancement de Fr. 2'610'000.- (revenu de fonctionnement Fr. 71'137'000.- moins charges de fonctionnement Fr. 73'747'000.-). Ce montant résulte d'amortissements à hauteur de Fr. 1'828'000.- auquel s'ajoutent des réserves de Fr. 381'000.- sous déduction de la perte de l'exerce de Fr. 4'602'000.- ainsi que des prélèvements sur financements spéciaux de Fr. 217'000.-.

## Services industriels

S'agissant du budget 2021 des Services industriels, les produits s'élèvent à Fr. 12'036'000.- contre des charges de Fr. 10'636'000.- ce qui correspond au total des comptes de fonctionnement. Les attributions et prélèvements à des comptes d'amortissement et de réserves, sont respectivement de Fr. 543'000.- et de Fr. 71'000.-, si bien qu'après en avoir tenu compte, le total des charges est de Fr. 11'250'000.-. Les imputations internes administration des SI sont de Fr. 3'551'000.- Le résultat des SI est bénéficiaire de Fr. 786'000.-, les sommes égales étant de Fr. 15'587'000.-. Le bénéfice des Services industriels vient diminuer le déficit de la bourse communale, si bien que le déficit de la Commune de Lutry est de Fr. 3'816'000.- pour l'année 2021.

## Conclusions :

Malgré les efforts considérables et l'attention apportée à la réalisation du budget 2021, la Commission des finances constate qu'il est déficitaire, tout comme les comptes 2019 et le budget 2020 qui débouchera, à n'en pas douter, sur des comptes 2020 déficitaires. Ainsi, et compte tenu du fait que malgré une maîtrise importante des dépenses, il faudra en tirer les conséquences et ramener l'équilibre aux budgets futurs avec les outils à disposition.

Cependant, pour l'année 2020, sur la base des différents éléments susmentionnés et des commentaires apportés sur les postes du budget ayant fait l'objet de sondages effectués par la Commission des finances ainsi que sur la base des rapports de sous-commissions, la Commission des finances, à l'unanimité vous propose les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Lutry,**

- Vu le préavis municipal n°1279/2020
- Ouï les rapports des sous-commissions
- Ouï le rapport de la Commission des finances

**vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver le budget 2020, soit :**

#### **l) Le budget 2021 de la Bourse communales :**

|   | <u>Charges</u>          | <u>produits</u>         |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Revenus de fonctionnement                   |                         | Fr. 71'137'000.-        |
| Prélèvements à des comptes de réserves      |                         | Fr. 217'000.-           |
| Charges de fonctionnement                   | Fr. 73'747'000.-        |                         |
| Attributions à des comptes d'amortissements | Fr. 1'828'000.-         |                         |
| Attributions à des comptes de réserves      | Fr. 381'000.-           |                         |
| Imputations internes                        | Fr. 137'000.-           | Fr. 137'000.-           |
| <b>Résultat - déficit BC</b>                |                         | <b>Fr. 4'602'000.-</b>  |
| Sommes égales                               | <u>Fr. 76'093'000.-</u> | <u>Fr. 76'093'000.-</u> |

## II) Le budget 2021 des Services Industriels :

|   |                               |                  |
|---|-------------------------------|------------------|
| Revenus de fonctionnement   |                               |                  |
| Service de eaux   |                               | Fr. 3'177'000.-  |
| Service de l'électricité  |                               | Fr. 7'915'000.-  |
| Service du gaz  |                               | Fr. 944'000.-    |
| Charges de fonctionnement   |                               |                  |
| Service des eaux  | Fr. 2'761'000.-               |                  |
| Service de l'électricité  | Fr. 7'029'000.-               |                  |
| Service du gaz  | Fr. 846'000.-                 |                  |
| Total comptes de fonctionnement                                       | Fr. 10'636'000.-              | Fr. 12'036'000.- |
| Attribution et prélèvement à des comptes d'amortissements de réserves | Fr. 543'000.-<br>Fr. 71'000.- | Fr. 0.-          |
| Total des charges et des revenus                                      | Fr. 11'250'000.-              | Fr. 12'036'000.- |
| Imputations internes Administration des S.I.                          | Fr. 3'551'000.-               | Fr. 3'551'000.-  |
| <b>Résultats bénéfice des SI</b>                                      | Fr. 786'000.-                 |                  |
| Sommes égales   | Fr. 15'587'000.-              | Fr. 15'587'000.- |

## III) Récapitulatif budget de la Commune de Lutry

|                                 |     |                        |
|---------------------------------|-----|------------------------|
| <b>Déficit Bourse communale</b> | (-) | <b>Fr. 4'602'000.-</b> |
| Bénéfice Services industriels   | (+) | Fr. 786'000.-          |
| <b>Déficit Commune de Lutry</b> | (-) | <b>Fr. 3'816'000.-</b> |

## IV) D'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissement ordinaires 2021 (ORD 2021) :

**de la Bourse communale** **Fr. 1'219'000.-**

V) D'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissement (EB.ORD/2021) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

**de l'épuration des eaux  
du Service des eaux  
du Service de l'électricité  
de l'éclairage public  
du Service du gaz**

**Fr. 700'000.-  
Fr. 1'120'000.-  
Fr. 985'000.-  
Fr. 275'000.-  
Fr. 210'000.-**

---

Au nom de la Commission,

Son président

Patrick Sutter

Lutry, le 24 novembre 2020

Annexes : rapports des sous-commissions